

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-89

Nombre de Conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 14  
Absents : 0  
Votants : 14  
Procurations : 0

REÇU LE :

16 JAN. 2019

PREFECTURE FOI

L'an deux mille dix-huit, le 13 DECEMBRE à 20 h 17, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2018**

**Date d'affichage : 08/12/2018**

**Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHN, Didier MAURY, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU-VAN.**

**Absents excusés (0) :**

**Absents avec Procuration (0) :**

**Absents non représentés (0) :**

**La séance est ouverte à 20 h 17.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Camille HAUMONT est désignée pour remplir cette fonction.**

**OBJET : ACHAT DE PARCELLES**

M. le Maire expose :

La parcelle A2315, ex-propriété de M. MARTINEZ à Balmajou, a fait l'objet d'une division en trois nouvelles parcelles portant les numéros A2406 pour la partie bâtie, A2407 pour la commune (chemin communal) et A2408 où se trouve l'assainissement.

M. MARTINEZ propose la vente de la parcelle A2407 à la Mairie pour un montant de 10 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à l'achat de la parcelle A2407 au prix de 10 euros.

A Serres sur Arget, le 13 Décembre 2018

Le Maire,  
Alain GARNIER



**REÇU LE :**

**16 JAN. 2019**

**PREFECTURE FOIX**

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du